

Retranscription à l'identique de la copie remise par la/le candidat·e

MEILLEURE COPIE

Examen professionnel de promotion interne TECHNICIEN·NE PRINCIPAL·E DE 2^E CLASSE Session 2017

Spécialité *Services et intervention techniques* RÉDACTION D'UN RAPPORT TECHNIQUE

Commune de TECHNIVILLE

à l'attention du Responsable
du Service pour véhicules et
ateliers mécaniques.

Objet : - Rapport technique sur la transition énergétique appliquée aux véhicules.

- Propositions opérationnelles visant à faire évoluer le parc automobile dans le respect des principes de la transition énergétique.

La transition énergétique appliquée aux véhicules.

La loi sur la transition énergétique du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) par 4 d'ici 2050 en diminuant à 30 % l'usage des énergies fossiles pour 2030.

Cette transition s'inscrit dans une politique globale dite « Verte » tendant à réduire la pollution générale en glissant vers l'utilisation d'énergie « Verte ».

La réduction des GES et polluants ayant un impact direct sur l'économie d'un gestionnaire de parc automobile avec une réduction des coûts de fonctionnement. La loi vise également par la diminution de l'utilisation des énergies fossiles à augmenter le cadre de vie du citoyen au salarié (moins de bruits, odeurs, fumées, gaz...) mais surtout à garantir une préservation de la Santé Publique.

La transition énergétique s'inscrit déjà sans être nommée dans « la loi sur l'Air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (LAURE) de 1996, qui impose déjà aux collectivités territoriales d'acquérir au moins 20 % de véhicules dits propres dans le renouvellement du parc de véhicules (Loi pour un parc supérieur à 20 V.L de -3-5 tonnes).

La transition énergétique n'impose pas de règles ou de normes mais fixe des objectifs. Les objectifs peuvent être atteints par différents moyens. Il n'existe pas de véhicules propres miracles mais des types de véhicules distinctes aux technologies différentes ayant des rendements et des coûts d'achat/fonctionnement différents.

La transition énergétique s'inscrit donc dans une politique globale de réflexion sur les besoins actuels et futurs du parc automobile tendant à la diminution de l'utilisation des énergies fossiles donc polluantes. Mais la vrai réflexion peut aussi partir sur le parc existant à l'instant T. Pourquoi ?

Car rentabiliser l'utilisation du parc, s'est déjà répondre aux objectifs de la transition énergétique. Rentabiliser 2 véhicules utilisés à 50% par un seul à 100%, s'est déjà, réduire le coût de fonctionnement et les émissions de GES, si on les remplace par 1 seul à l'énergie propre.

Propositions opérationnelles visant à faire évoluer le parc dans le respect de la transition énergétique.

Comme vu ci-dessus, la transition énergétique ne fixe pas de normes mais des objectifs. Il nous faut donc déjà, dans un premier temps, tendre vers une diminution d'émissions de GES avec le parc existant avec les actions suivantes :

- former l'ensemble du personnel à l'éco conduite permettant une diminution de la consommation et de l'usure du véhicule incluant une réduction des GES et polluants mais aussi des coûts d'utilisation.
- faire un diagnostic de l'ensemble du parc :
 - % d'utilisation des véhicules
 - utilisation des véhicules (adapté ou pas)
 - mettre en place le covoiturage interne

Mieux conduire, mieux utiliser et plus rentabiliser sont dans un premier temps les actions à mettre en place.

Ces actions, mis à part l'étude interne, et les formations aux utilisateurs permet déjà sans changement du parc de glisser vers la transition énergétique et d'inscrire celle-ci dans l'esprit de nos collaborateurs sans investissements financiers.

Le bon sens est la première des actions à mener.

Dans un second temps, il doit se créer une logique de gestion « Verte » du parc automobile et acter celle-ci dans le temps.

Il faut donc mettre en place une réflexion globale sur la gestion du parc automobile en allant de l'achat, à l'utilisation en passant par la maintenance en ayant une approche la plus précise possible des coûts.

Pour se faire il faut :

- faire un diagnostic du parc existant
(type, énergie, âge, utilisation, état générale, durée de vie).
- dresser un tableau des véhicules à remplacer dans le temps.
- faire un bilan des compétences des agents de maintenance.
- former les agents aux nouvelles technologies liées aux véhicules et leurs entretiens/maintenances.
- s'assurer que les lieux de maintenances et/ou stationnement des véhicules soient adaptés dans l'avenir.

En respectant la logique d'utilisation Verte, et en ayant une politique d'achat « Verte » de nos véhicules, notre collectivité s'inscrira dans le temps dans les principes de la transition énergétique.

Le rapport ne rend pas compte non plus par exemple des retombées positives sur notre commune via la communication par exemple car la transition énergétique s'adapte à tous les secteurs de notre activité. Les économies de carburants, d'électricités, d'eaux sont autant d'objectifs à atteindre pour une meilleur maîtrise des coûts, une diminution des coûts de gestion, une diminution du gaspillage en générale, une diminution de nos GES et gaz polluants mais une amélioration de la Santé et du cadre de vie de nos administrés.